

**Mairie de POIROUX 85440**  
**116 rue du Payré**  
**Département de la Vendée**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 09-01-2023

N°07-2023

L'an deux mil vingt-trois, le neuf janvier à dix-huit heures quarante-cinq, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Mr Edouard de La BASSETIERE, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 13

Date de la convocation du Conseil Municipal et date d'affichage : 02/01/2023

Présents : Edouard de La BASSETIERE, Roger GOMET, Nicolas BOUREAU, Christine PASZKO, Stéphane CHAIGNE, Annie RENOUF, Laure de Maisonneuve, Joseph BERNARD, Karine GAZEAU, Evelyne DRAPEAU, Francis CHUSSEAU, Frank RABILLE, Sylvie LEBON

Absents ou excusés : Romain TESSIER, Véronique DESMARICAUX,

Romain TESSIER a donné pouvoir à Stéphane CHAIGNE

Secrétaire : Annie RENOUF

**07-2023 INSTALLATION DE VIDEOPROTECTION PLACE DE LA MAIRIE  
ET VESTIAIRE CLUB HOUSE – DEMANDE DE FIPD**

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que suite aux cambriolages qui ont eu lieu dans le nouveau commerce multiservice bar tabac, place de la mairie, il a été réfléchi à la possibilité de poser des caméras de vidéoprotection à cet endroit qui génère un certain flux de personnes. Il indique également que depuis que des caméras de vidéoprotection ont été installées en 2019 au complexe sportif, et au groupe scolaire, il n'y a plus eu de dégradations ou d'intrusions.

Il précise en revanche que le club house et les vestiaires du club de football situés à l'extrémité du complexe sportif, ont fait l'objet de vol et dégradations ces dernières années.

Au vu de ces éléments, il a été demandé de chiffrer l'installation de caméras, sur la mairie, filmant la place de la mairie et les rues d'accès ainsi qu'une caméra supplémentaire avec vue sur le club house et vestiaire du club de football.

Le coût des travaux d'investissement, hors coût de fonctionnement, s'élèverait à 11 089.00 € H.T. Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de demander une subvention dans le cadre du fond interministériel de prévention de la délinquance (FIPD).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Valide la proposition d'installation de 4 caméras de vidéoprotection dont 1 au club house - vestiaire du club de football et 3 caméras installées sur l'étage de la mairie permettant la vue sur la place de la mairie, ainsi que les voies d'accès, rue du Payré et rue du Lac
- Décide de faire une demande de subvention dans le cadre du FIPD à hauteur de 50% des dépenses d'investissement, soit un budget prévisionnel suivant :
  - Dépenses : 11 089.00 € H.T.
  - Recettes 50% FIPD : 5 544.50 € + 5 544.50 € d'autofinancement communal
- Autorise Monsieur le Maire ou un adjoint à signer les documents nécessaires

Fait et délibéré pour les jours, mois et an que dessus,  
Pour copie conforme au registre en mairie

Fait à Poiroux, le 18 janvier 2023

Le Maire,

Edouard de La BASSETIERE

